



PREFET DE L'YONNE

SOUS-PREFECTURE DE SENS
Pôle Emploi, Logement et Cohésion Sociale

AFFAIRE SUIVIE PAR :
MME P CORNU
TEL : 03.86.83.95.36
pascale.cornu@yonne.gouv.fr

ARRETE SPSE-AGR-2017-090

Fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour et du 2^{ème} tour des élections municipales complémentaires des 24 septembre et 1^{er} octobre 2017 dans la commune de VILLECHETIVE

Le préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.256 et R.126,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°SPSE-AGR 2017-0070 du 26 juin 2017 portant convocation des électeurs de la commune de VILLECHETIVE le 24 septembre 2017 (1^{er} tour) et le 1^{er} octobre 2017 (2^{ème} tour) en vue des élections municipales complémentaires,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/MAP/2017/056 en date du 21 août 2017, donnant délégation de signature à Madame Sabine ROUSSELY, sous-préfète de Sens ;

VU les candidatures enregistrées,

ARRETE :

Article 1^{er}. – La liste des candidats en vue du 1^{er} tour et du 2^{ème} tour des élections municipales complémentaires des 24 septembre et 1^{er} octobre 2017 dans la commune de VILLECHETIVE est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2. – La liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Sens, le 7 septembre 2017

La Sous-Préfète,

Sabine ROUSSELY

La sous-préfète de Sens et la 1^{ère} adjointe de la commune de VILLECHETIVE sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ANNEXE A L'ARRETE SPSE-AGR-2017-0090
Du 7 septembre 2017

**Fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour et du 2^{ème} tour des élections municipales complémentaires
dans la commune de VILLECHETIVE**

Elections municipales complémentaires les 24 septembre et 1^{er} octobre 2017

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 2

- Madame Christelle ERGO
- Monsieur Claude VINCENT-VIRY